

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois juin à 8 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Corinne QUAGLINI, Peggy VERGARA, Nathalie GALLATO et Mrs Cyril COTONAT, Richard SIORAK.

Absents excusés : Mmes Catherine PILET et Christine MARTINEZ ; Mrs Denis TECOUERES et Franck LILLE.
Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 3 avril 2023, il est approuvé à l'unanimité.

1) Présentation et validation du bulletin municipal

Mme Peggy Vergara présente au conseil le futur bulletin qui sera distribué fin juin.

2) Projet numérotage – choix du devis et date de la réunion publique

Après analyse du devis de la société CNCL il est décidé de ne pas rajouter les frises latérales, aussi le devis approuvé s'élève à 182.40€ HT.

La réunion publique afin de présenter le numérotage effectué sur la commune aux habitants est fixée le lundi 10 juillet 2023 à 20h30.

3) Projet réhabilitation ex salle de classe n°1, isolation mairie et maison des associations

Mr le Maire nous fait part de la subvention obtenue par la Région pour un montant de 16236€. Nous sommes toujours dans l'attente de la subvention DSIL (demande à hauteur de 40%) et du Département (à hauteur de 10%), projet global estimé à 74730.08€.

4) Avancée du site internet

Mme Peggy Vergara travaille à la création du site avec Mr le Maire.

5) Proposition jumelage avec la commune de Quintenic

Mr le Maire dit avoir reçu une demande de jumelage de la commune de Quintenic située dans les Côtes d'Armor, la demande est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

6) Lotissement : proposition de baisse du prix de vente des deux derniers terrains

Monsieur le Maire nous fait part des derniers entretiens avec Mr Thouvenin de l'agence immobilière. Le conseil municipal décide de ne pas changer le prix mais reste ouvert à toute négociation.

7) PLUi : délibération de validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil communautaire en date du 24 septembre 2018 a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi). Il précise qu'après l'étape du diagnostic initial la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a mené et réalisé l'étape d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en concertation avec les personnes publiques associées, les élus et la population. Il présente le PADD approuvé par le conseil communautaire en date du 8 juin 2022 et propose aux membres du conseil municipal de le valider.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

8) Proposition d'achat de récupérateur d'eau de pluie

L'achat de 2 récupérateurs d'eau à la salle des fêtes est validé à l'unanimité.

9) Décision modificative

Lors de la transmission du BP 2023 au contrôle de la légalité celui-ci a fait la remarque « le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a été imputé au BP sur l'ancien article de la M14 (R74832 au lieu du R74836), aussi, pour éviter une erreur à la clôture de fin d'exercice, je vous prie de bien vouloir prendre une décision modificative pour corriger cette imputation. En effet, ces données servent à calculer votre potentiel fiscal et financier et peuvent donc avoir des répercussions sur la variation de la DGF ».

La décision modificative est acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire et Mr Siorak Richard font un bref compte rendu de l'AG du Comité des fêtes.
- Un point sur les dernières intempéries sur la RD 14 et chemin de Téouès est fait, Mr le maire va contacter le Département et le SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Ont signé,
La secrétaire de séance,
Eliane DUFFAU

Le Maire,
Cyril COTONAT